

COMMUNE DE LESCURE D'ALBIGEOIS - 81380

DÉCISION DU MAIRE N°45/2026
Virement de crédit n° 5 budget général 2026

LE MAIRE DE LA COMMUNE,

- Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 5217-10-6,
- Vu la délibération n°05/2026 du Conseil municipal du 27 mars 2026 portant élection de Monsieur Bernard DELBRUEL en qualité de Maire,
- Vu la délibération n° 13/2026 du Conseil municipal du 9 avril 2026 portant délégation d'attributions au Maire,
- Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 en vigueur,
- Vu la délibération n°21/2026 du Conseil municipal du 27 avril 2026 portant adoption du budget primitif 2026 du budget communal et autorisant Monsieur le Maire à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre dans la limite de 7,5 % des crédits ouverts dans chaque section,
- Considérant la nécessité d'ajouter des crédits budgétaires sur l'opération budgétaire 233 « acquisition mobilier/matériel informatique » pour la fourniture d'un nouveau vidéo projecteur,
- Considérant la nécessité d'ajouter des crédits budgétaires sur l'opération budgétaire 326 « Travaux bâtiments scolaires » afin de régler le solde de la prestation de maîtrise d'œuvre pour la mise en place d'un outil de production de la restauration,

DÉCIDE

ARTICLE 1 : De procéder à un virement de crédits d'un montant de 2 862,50 € :

- vers le compte 2031 « Frais d'études » – opération 326 « Travaux bâtiments scolaires » – fonction 281 « Restauration scolaire »,
- depuis le compte 21311 « Constructions – Bâtiments administratifs » – opération 360 « Travaux bâtiments communaux » – fonction 020 « Administration générale ».

ARTICLE 2 : Les crédits budgétaires sont modifiés conformément au mouvement décrit ci-dessus.

ARTICLE 3 : La présente décision sera inscrite au registre des décisions du Maire, transmise au représentant de l'État dans le département et portée à la connaissance du Conseil municipal lors de sa plus prochaine séance.

ARTICLE 3 : Monsieur le Responsable de l'administration générale et de la coordination des services et Madame la Responsable du service de gestion comptable d'Albi sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Lescure d'Albigeois, le 06 août 2026
Le Maire,
Bernard DELBRUEL

